

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 juin 2024 - Délibération n° 2024/06/10

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CREUSE POUR DEMATERIALISATION DES PROCEDURES CNRACL.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 04 juin 2024, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – SUCHAUD Michelle – FINI Alain – BOSLE Alain – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – DAURY Claudine - SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – GAUDY Sylvain – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – CAILLAUD Monique – PATAUD Annick – LEHERICY Joseph – DEFEMME Catherine - CALOMINE Alain – LAINE Joël – BUSSIERE Jean-Claude – DUGAY Jean-Pierre - LEGROS Jean-Bernard – BOSLE Alain – BOUDEAU Philippe – DUBOUIS Sandrine

Etaient excusés : MALIVERT Jacques - GARGUEL Karine - MALIVERT-LAGRAVE ANNICK - CLOCHON Bruno - FERRAND Marc - PAROT Jean-Pierre - LAROCHE Michel - POITOU Delphine - NOURRISEAU Pierre-Marie - TROUSSET Patrick - GAILLARD Thierry - AUGUSTYNIAK Jérôme - RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – GAILLARD Thierry

Pouvoirs :

1. M. CATHELOT Guy donne pouvoir à M. LAGRANGE Serge
2. Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène donne pouvoir à M. CALOMINE Alain
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à M. FINI Alain
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUBEYROU Luc
5. M LARICHE Michel donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre
6. M. VALLAEYS Gaël donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine

Suppléances : Mme LANDREVIE Laurence remplace Mr FERRAND Marc  
Mr VERGNAUD Didier remplace Mr CLOCHON Bruno  
Mr PICOURET Michel remplace Mr TROUSSET Patrick

Secrétaire de séance : BERTELOOT Dominique

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	36	42			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
42	0	0	0	0	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique.

Le Président expose les éléments suivants :

La caisse des dépôts et consignations, qui gère la CNRACL (caisse de retraite des fonctionnaires relevant du régime spécial), et le centre de gestion de la Creuse ont signé une convention de partenariat venant préciser le rôle intermédiaire du centre de gestion auprès des collectivités affiliées en leur confiant :

- une mission obligatoire d'information et de formation multi-fond au profit des collectivités et de leurs agents,
- une mission d'intervention sur les dossiers adressés à la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que représentant de la CNRACL ;

Considérant que le Centre de Gestion assure pour la Communauté de Communes un certain nombre de missions concernant l'affiliation, l'immatriculation de l'employeur, l'affiliation des agents, la régularisation des services, la validation des services de non-titulaire, le rétablissement auprès du régime général et de l'IRCANTEC, la liquidation des droits à pension normale, d'invalidité et de réversion, les dossiers dématérialisés du droit à l'information ;

Considérant que la dématérialisation de certains de ces actes rend nécessaire la mise en place d'une procédure de travail entre le Centre de Gestion et les services de la Communauté de Communes ;

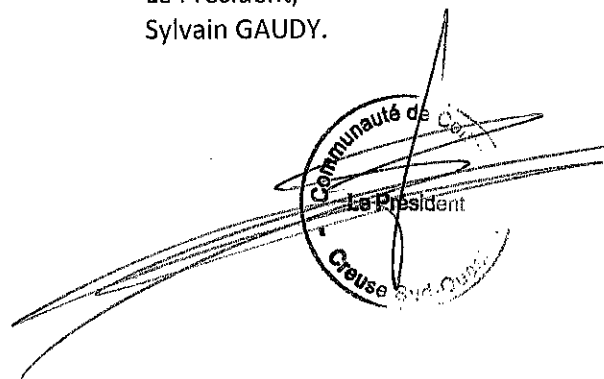
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Accepte une convention de dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse et la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest ;
- Autorise le Président à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest'. The text 'Le Président' is printed in the center of the stamp. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp, extending from the bottom left towards the top right.